



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Evaluation des enseignants des écoles : POUR l'équité et la transparence.

Le ministère annonce qu'il va ouvrir des discussions pour modifier en profondeur les modalités d'évaluation des enseignants. Pour le premier degré, l'inspection en classe serait remplacée par un entretien professionnel mené par un inspecteur et les notes seraient supprimées. Ce nouveau processus aurait des conséquences importantes sur le déroulement de la carrière qui se ferait à un rythme plus lent. Les enseignants seraient à nouveau les grands perdants puisque l'avancement dans le reste de la fonction publique se fait à un rythme plus rapide. Ce scénario entraînerait des évolutions de salaires beaucoup plus lentes. Le ministère chercherait-il ainsi à faire des économies sur le dos des enseignants ? De plus, les inspecteurs influeraient directement sur la rémunération des enseignants. Ils auraient le pouvoir de leur attribuer des mois d'ancienneté leur permettant d'avancer leur date de promotion. La reconnaissance de l'expérience professionnelle liée à l'ancienneté serait complètement minorée.

Le SNUipp-FSU va entrer dans les discussions avec la détermination d'améliorer concrètement le système d'évaluation des enseignants. En effet, si le dispositif actuel est vécu comme injuste tant le poids de la première inspection pèse sur toute la carrière et inefficace tant il se résume à une simple mise en conformité, le SNUipp-FSU refusera que le dispositif futur accentue ces défauts. Certaines lignes rouges ne doivent pas être franchies. Il s'opposera à une conception managériale basée sur un mérite largement arbitraire qui entraînerait individualisme et division des équipes. Il est également hors de question que l'évaluation ne se réduise à un contrôle administratif et à une opération de classement des enseignants. Le SNUipp-FSU portera le projet d'une évaluation formative qui soit une aide au développement professionnel pour que les enseignants soient encore mieux armés pour faire réussir tous les élèves. Il défendra les principes d'équité, d'égalité de traitement, de transparence. Il s'engage à informer et consulter les enseignants des écoles maternelles et élémentaires.

Paris, le 16 novembre 2011